

**CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
de BRETAGNE**



LA FORÊT EN BRETAGNE : réalité physique, gestion et enjeux

Conception : Gilles PICHARD / Septembre 2011

La forêt bretonne couvre 13% du territoire

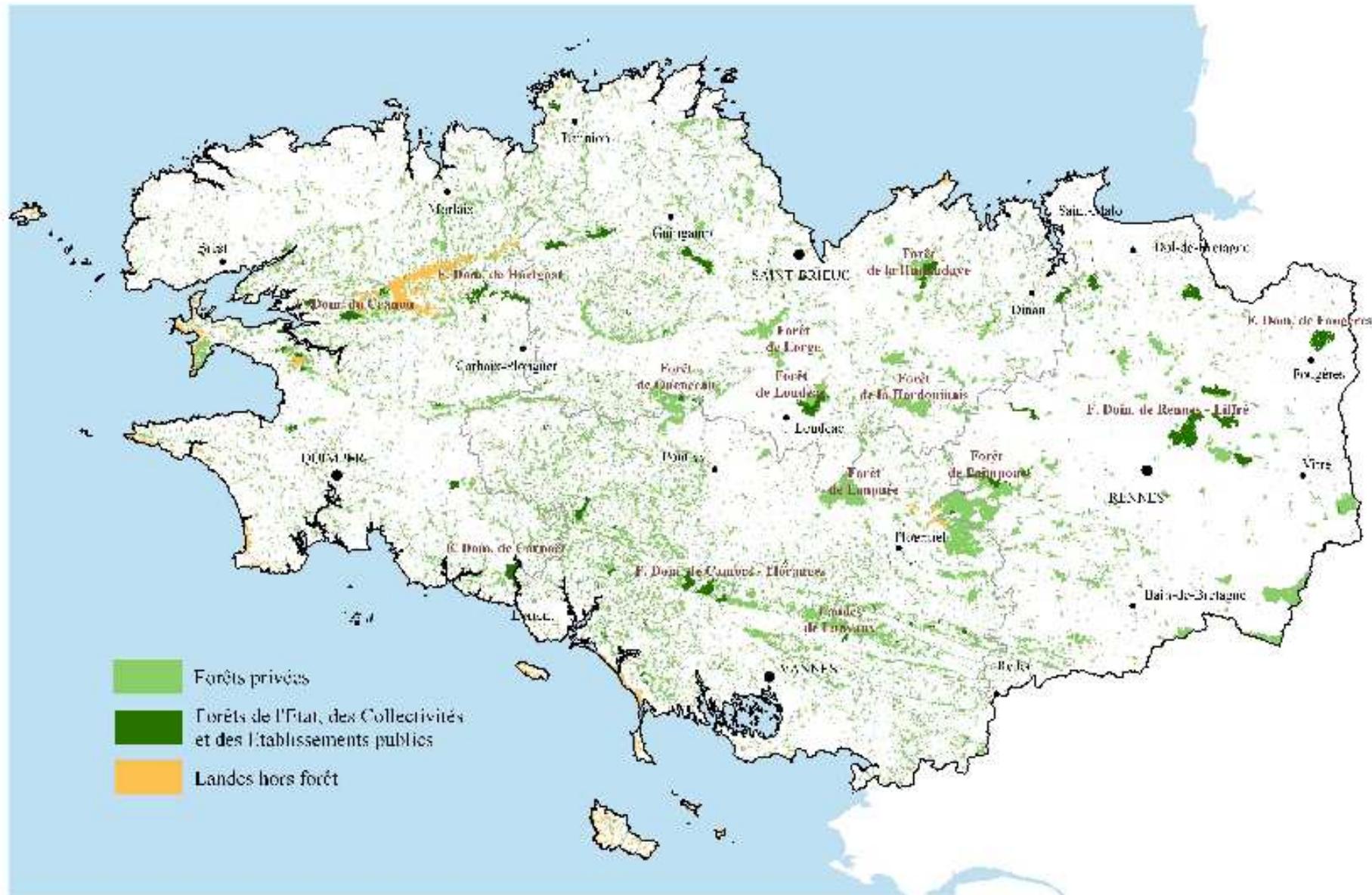
- Elle représente **357 000 ha** (source IFN 2009).
- Elle **progresses** lentement et continuellement depuis 2 siècles (près de 25 000 ha gagnés ces 15 dernières années).

Pour mémoire, en 1835, on ne recensait que 152 000ha boisés en Bretagne.

- Cette expansion est due aux efforts de **boisement** d'une part et à la **colonisation naturelle** des terres agricoles délaissées d'autre part.

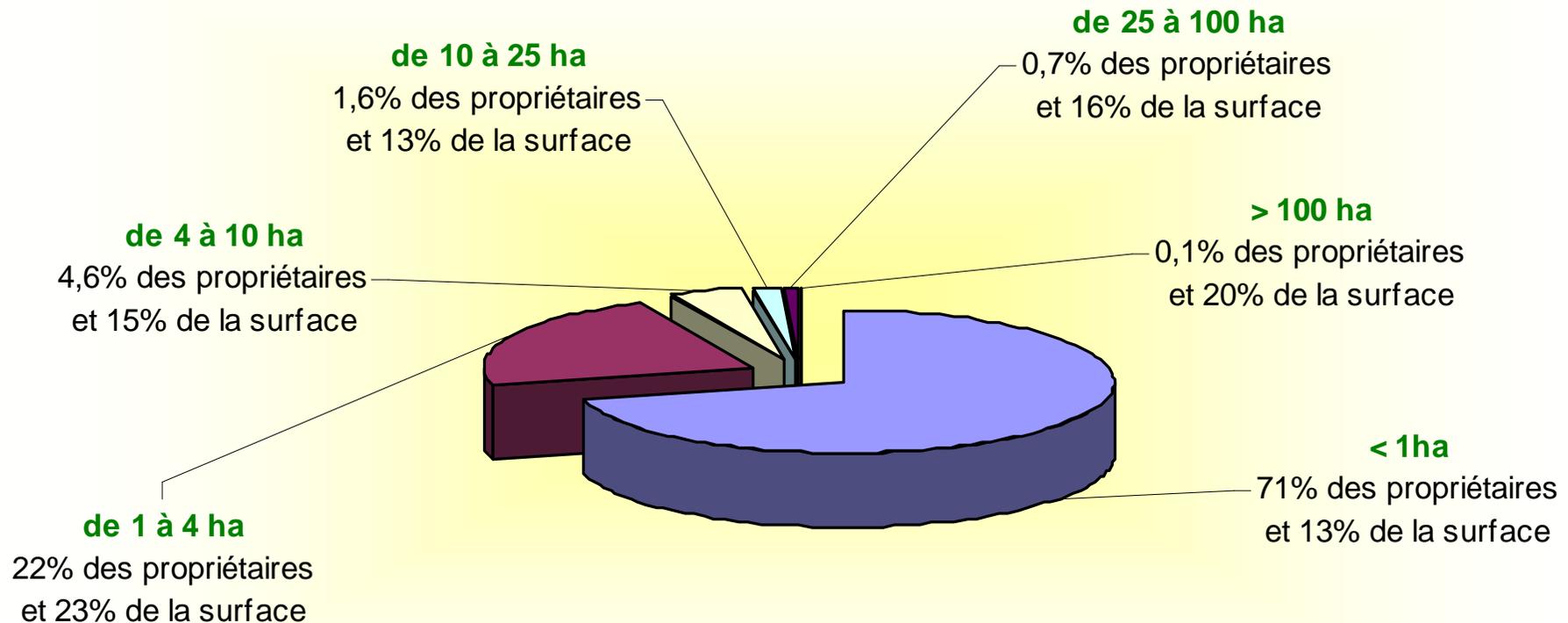
La dotation bretonne est bien modeste au regard du taux moyen national de 28% du territoire occupé par la forêt.

La forêt bretonne est **privée à 90%** de sa surface



La forêt bretonne est très morcelée

La forêt privée bretonne par taille de propriétés

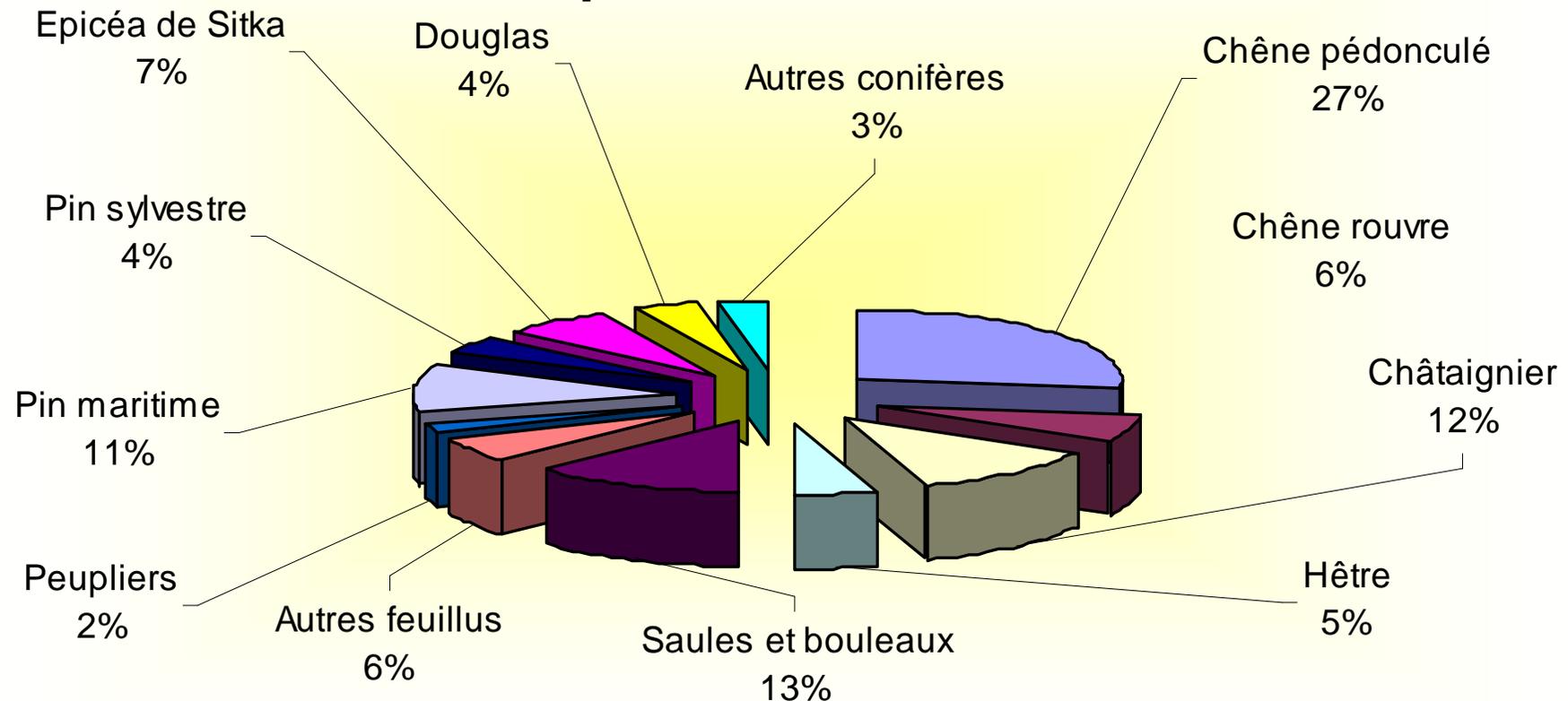


Les propriétés sont de toutes tailles et reflètent un fort morcellement qui freine le développement forestier et la mobilisation du bois

On dénombre 126 000 propriétaires privés, mais avec de grandes disparités autour de la moyenne individuelle d'environ 2,5 hectares.

La forêt bretonne est majoritairement feuillue

Surface couverte par les essences de la forêt privée bretonne



Les feuillus sont largement majoritaires avec 70% de la surface contre 30% en conifères

Une idée reçue tenace : non, la Bretagne n'est pas fortement enrésinée !

Une grande diversité d'essences

- Avec plus de **70 essences** d'arbres, la forêt bretonne possède une importante biodiversité arborée qui est la conjonction :
 - d'un climat océanique propice à de nombreuses essences
 - de l'histoire maritime de la région avec ses capitaines et découvreurs ayant rapporté pour leurs parcs privés de nombreuses variétés botaniques, banalisées par la suite ;
 - de landes improductives mises en valeur par enrésinement ;
 - de politiques publiques incitatives au boisement (conifères initialement, puis feuillus plus récemment).

De nombreuses introductions ont changé la physionomie de la forêt bretonne à travers les âges : châtaignier (époque gallo-romaine), sapin pectiné et pin sylvestre (16^{ème} et 17^{ème} siècle). Quant au pin maritime, introduit au 18^{ème} siècle, il était spontané dans les îles du sud Bretagne avant les glaciations ! Toutes ces espèces sont naturalisées.

Lorsqu'ils sont raisonnés, il faut accepter ces apports car la nature elle-même ne fige jamais les choses : le réchauffement climatique le démontre déjà.

Des types de peuplements variés ne répondant plus forcément à la demande du marché

- La **futaie** (feuillus, conifères, mixte et peupleraies) couvre **46%** de la surface boisée : sa vocation est de produire du bois d'œuvre.
- Le **taillis** ne représente plus que **16%** de la surface : sa vocation est de produire du bois de feu et des piquets.
- Le mélange **futaie-taillis** couvre encore **35%** de la surface : sa vocation est de produire à la fois du bois de feu et du bois d'œuvre.
- Diverses **formations ouvertes**, de type lande arborée ou accrus lâches, occupent **3%** de la surface boisée.

Une gestion durable dite « multifonctionnelle »

- **Trois rôles** loin d'être incompatibles :
 - production de bois
 - contributions environnementales
 - attentes sociétales.

La gestion durable des forêts, appréhendant tous ces aspects, peut faire l'objet d'une certification garantissant au consommateur que les produits à base de bois qu'ils achètent ne proviennent pas d'un pillage de la ressource mais d'un prélèvement encadré et assorti de mesures de reconstitution forestière.

Le rôle de production des forêts

- C'est la **fonction première** de la forêt, destinée à répondre à la demande en bois de la société. Gérée durablement, la ressource en bois est renouvelable à l'infini.
- Il y a très longtemps que la forêt bretonne a été **façonnée par l'homme** pour satisfaire ses besoins : traitement en taillis pour les forges, introduction de conifères pour le bois de construction, sélection d'essences ou de cultivars plus performants ont totalement remanié la sylve primitive.
- Cette fonction « marchande » permet de rémunérer les services gracieux que la forêt fournit par ailleurs à la collectivité.

En Bretagne comme presque partout en Europe, il n'y a plus de forêts primaires.

La situation est bien différente en forêt tropicale, équatoriale ou boréale où il importe de la préserver, ce qui n'exclut pas de la gérer aussi.

Les besoins en bois de la région

- Ils sont loin d'être couverts par la production forestière locale :
 - soit par **déficit de quantité** comme par exemple les sciages de conifères pour la construction (importation massive de « bois du nord » via les ports bretons) ou les besoins en peuplier pour l'industrie de l'emballage léger (recours aux régions populicoles voisines), voire en bois de chauffage dont la forte demande requiert d'en faire venir du Centre de la France ;
 - soit du fait d'une **qualité inadaptée** à la demande des transformateurs, comme c'est le cas d'une bonne partie du chêne et du hêtre bretons.

D'importants projets énergétiques autour de centrales dites de « cogénération » au bois déchiqueté (plaquettes) risquent d'amplifier le recours aux importations, ce qui serait dommage pour la filière locale.

Les rôles environnementaux de la forêt

- Contribution majeure, bien que non rémunérée.
- Des **enjeux multiples** dans ce domaine :
 - préservation de la ressource en eau et de sa qualité ;
 - épuration de l'air ;
 - lutte contre l'érosion des terres arables ;
 - réduction des risques d'inondation ;
 - limitation des gaz à effet de serre par séquestration du carbone ;
 - effets régulateurs sur le climat ;
 - maintien de la biodiversité terrestre ;
 - identité des paysages...

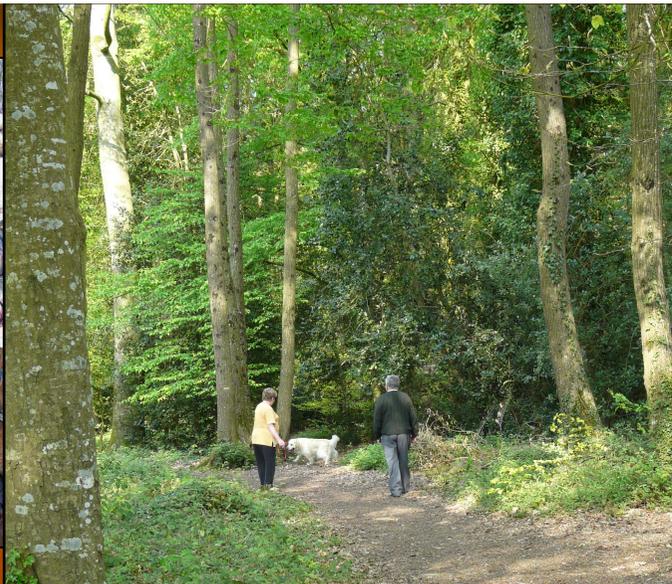
La gestion durable des forêts intègre ces aspects dans les pratiques sylvicoles, bien qu'il reste encore des points à améliorer.

Le rôle sociétal de la forêt

- Notre société devenue fortement citadine est **en demande de nature** pour répondre à des aspirations diverses :
 - recherche d'un espace de calme et de bien-être ;
 - cadre pour les sports de plein-air ou la promenade ;
 - exercice de la chasse ;
 - ramassage des champignons (attention à la réglementation !)...

Cette dimension intéresse prioritairement les forêts publiques qui ont une vocation d'accueil, bien qu'elle ne soit pas sans créer des conflits entre usagers.

La faible proportion de ces forêts publiques en Bretagne reporte une partie de la demande et de la pression sociale sur la forêt privée. Mais c'est le libre-arbitre du propriétaire d'ouvrir ou non sa forêt au public.



Pour en savoir beaucoup plus, consultez le site du CRPF de Bretagne :

www.crfp.fr/bretagne